

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 04292

Numéro SIREN : 509 489 779

Nom ou dénomination : A & B NEGOCE

Ce dépôt a été enregistré le 22/10/2019 sous le numéro de dépôt 26736

Greffe du tribunal de commerce de Bordeaux



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 22/10/2019

Numéro de dépôt : 2019/26736

Déposant :

Nom/dénomination : A & B NEGOCE

Forme juridique : Société à responsabilité limitée

N° SIREN : 509 489 779

N° gestion : 2008 B 04292



Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/03/19	Net au 31/03/18
ACTIF				
Capital souscrit non appelé			de Bordeaux	
Immobilisations incorporelles			2 2 OCT. 2019	
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles			sous le N° 26736	
Immobilisations corporelles				
Terrains	3 255 036		3 255 036	3 255 036
Constructions	190 985	9 896	181 089	
Installations techniques, matériel et outillage	1 361 792	292 990	1 068 803	427 097
Autres immobilisations corporelles	171 314	14 993	156 321	6 265
Immob. en cours / Avances & acomptes	220 457		220 457	
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	4 003 000		4 003 000	
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	9 202 584	317 878	8 884 706	3 688 399
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens	1 980 408		1 980 408	2 024 273
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	2 001 593		2 001 593	2 217 134
Avances et acomptes				
Avances et acomptes versés sur commandes				201 360
Créances				
Clients et comptes rattachés	6 344 819		6 344 819	1 890 571
Fournisseurs débiteurs				59 435
Personnel				
Etat, Impôts sur les bénéfices				197 473
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	73 158		73 158	53 346
Autres créances	423 252		423 252	
Disponibilités et divers				
Valeurs mobilières de placement				18 008 098
Disponibilités	15 382 909		15 382 909	5 946 919
Charges constatées d'avance	22 908		22 908	13 424
ACTIF CIRCULANT	26 229 047		26 229 047	30 612 031
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	35 431 631	317 878	35 113 753	34 300 430

Bilan

	Net au 31/03/19	Net au 31/03/18
PASSIF		
Capital social ou individuel	17 000 000	17 000 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	1 134 784	1 134 784
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	11 279 405	11 823 924
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	556 125	-544 519
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	29 970 313	29 414 189
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		95 000
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		95 000
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	2 820	1 126
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	191 088	155 088
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 759 163	3 602 121
Dettes fiscales et sociales	190 369	1 032 907
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
DETTES	5 143 439	4 791 242
Ecart de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	35 113 753	34 300 430

Compte de résultat

	du 01/04/18 au 31/03/19 12 mois	du 01/04/17 au 31/03/18 12 mois
Produits d'exploitation		
Ventes de marchandises	41 129 518	35 619 020
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)	33 763	25 167
Chiffre d'affaires net	41 163 281	35 644 187
Dont à l'exportation	41 041 011	35 555 552
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Autres produits	95 005	95
Total	41 258 286	35 644 281
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises	36 515 504	31 456 987
Variation de stock (m/ses)	259 405	1 128 474
Achats de m.p & aut.approv.		
Variation de stock (m.p.)		
Autres achats & charges externes	3 306 324	1 543 259
Impôts, taxes et vers. assim.	57 161	69 541
Salaires et Traitements	68 357	53 104
Charges sociales	3 679	
Amortissements et provisions	197 015	108 567
Autres charges	5	1
Total	40 407 451	34 359 932
RESULTAT D'EXPLOITATION	850 835	1 284 349
Opérations en commun		
Produits financiers	3 354	13 897
Charges financières		
RESULTAT FINANCIER	3 354	13 897
RESULTAT COURANT	854 189	1 298 246
Produits exceptionnels	14	150 000
Charges exceptionnelles	45 940	1 848 202
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-45 926	-1 698 202
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices	252 138	144 563
BENEFICE OU PERTE	556 125	-544 519

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL A & B NEGOCE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2019, dont le total est de 35 113 753 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 556 125 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2018 au 31/03/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 19/06/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/03/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement ANC n°2015-06 du 23 novembre 2015 et par le règlement ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 4 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 349 euros a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2018 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Nous vous rappelons qu'au 31/03/2018,

Suite au jugement de la cour d'appel de Bordeaux du 15 mai 2018, la société est condamnée:

- à démolir le pavillon de chasse dans un délai de 8 mois
- à remettre en état la parcelle comprenant le trou d'eau dans un délai de 8 mois
- à payer une amende de 169 169 €.

Le pavillon de chasse a fait l'objet d'un amortissement exceptionnel au 31/03/2018 de 779 246,49 € correspondant à sa valeur nette comptable.

La société a provisionné la somme de 95 000 € dans les comptes au 31/03/2018 correspondant au coût de la démolition du pavillon de chasse.

Aucune provision n'a été constatée pour les travaux de remise en état du trou d'eau dans l'attente de la décision de la DREAL pour autoriser ces travaux.

La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal pour les exercices clos au 31/03/2013, au 31/03/2014 et au 31/03/2015 qui a engendré un coût de 796 963 €. Le paiement a été effectué le 11/05/2018, cependant la société conteste ce redressement fiscal.

La direction de la société étant en désaccord avec les conclusions du contrôle fiscal concernant la déductibilité des coûts relatifs au pavillon de chasse, elle a maintenu la déductibilité de ces dits coûts. L'impact de la non déductibilité de ces charges génèrerait une charge d'IS de l'ordre de 400 000 €.

Au 31/03/2019, suite au jugement de la cour d'appel de Bordeaux du 15 mai 2018, la société a démolit le pavillon de chasse et a remis en état la parcelle comprenant le trou d'eau.

La société a repris la provision constituée sur l'exercice précédent pour la somme de 95 000 € dans les comptes au 31/03/2019 correspondant au coût de la démolition du pavillon de chasse.

La société a acquis 100 % de la société espagnole AB CABLES pour un montant de 4 003 000 € au 10/12/2018.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains	3 255 036			3 255 036
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui		190 985		190 985
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	539 188	822 604		1 361 792
- Installations générales, agencements aménagements divers	15 037	156 277		171 314
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours		61 457		61 457
- Avances et acomptes		159 000		159 000
Immobilisations corporelles	3 809 262	1 390 322		5 199 584
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations		4 003 000		4 003 000
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières		4 003 000		4 003 000
ACTIF IMMOBILISE	3 809 262	5 393 322		9 202 584

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
AB CABLES SALVATIERRA	4 003 000		100,00	
- Participations (détenues entre 10 et 50 %)				

Absence d'activité pour la filiale AB CABLES au 31/03/2019.

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui		9 896		9 896
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	112 091	180 899		292 990
- Installations générales, agencements aménagements divers	8 772	6 221		14 993
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	120 863	197 015		317 878
ACTIF IMMOBILISE	120 863	197 015		317 878

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 6 864 136 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	6 344 819	6 344 819	
Autres	496 410	496 410	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	22 908	22 908	
Total	6 864 136	6 864 136	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 17 000 000,00 euros décomposé en 170 000 titres d'une valeur nominale de 100,00 euros.

Notes sur le bilan

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 29/09/2018.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	
Résultat de l'exercice précédent	-544 519
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	-544 519
Affectations aux réserves	-544 519
Distributions	
Autres répartitions	
Report à Nouveau	
Total des affectations	-544 519

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/04/2018	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/03/2019
Capital	17 000 000				17 000 000
Réserve légale	1 134 784				1 134 784
Réserves générales	11 823 924	-544 519	-544 519		11 279 405
Résultat de l'exercice	-544 519	544 519	556 125	-544 519	556 125
Total Capitaux Propres	29 414 189		11 606	-544 519	29 970 313

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	95 000		95 000		
Total	95 000		95 000		
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation			95 000		
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 5 143 439 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	2 820	2 820		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 759 163	4 759 163		
Dettes fiscales et sociales	190 369	190 369		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	191 088	191 088		
Produits constatés d'avance				
Total	5 143 439	5 143 439		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	191 088			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 191 088 euros.

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	185 652
Intérêts courus à payer	2 820
Provision congés payés	2 129
Provisions cot tns	25
Provision charges sociales sur CP	634
Etat - autres charges à payer	58 753
Formation continue	43
Total	250 055

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	22 908		
Total	22 908		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par marché géographique

	31/03/2019
France	108 577
CEE	31 002 141
Export	10 052 563
TOTAL	41 163 281

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 8 059 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	20 418	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	25 522	
Autres produits		14
TOTAL	45 940	14

 Autres informations**Crédit d'impôt compétitivité et emploi**

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

A & B NEGOCE
Société à responsabilité limitée au capital de 17.000.000 euros
Lieudit L'Ile – 33590 VENSAC
509 489 779 R.C.S BORDEAUX

*

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019

Décision de l'associée unique en date du 30 septembre 2019

Affectation du bénéfice net comptable de l'exercice écoulé s'élevant à 556.124,60 euros de la manière suivante :

- à la réserve légale, 5 % 27.806,23 €
- aux autres réserves, le solde 528.318,37 €



SARL L. AUDIT

Nathalie LHUBERT

***Commissaire aux comptes inscrit sur la Liste Nationale des Commissaires aux comptes,
rattaché à la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de BORDEAUX***

***Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels***

SARL A & B NEGOCE

Lieu dit l'Ile

33 590 VENSAC

Exercice clos le 31 mars 2019

***SARL L. AUDIT
3 rue Matignon
33 000 BORDEAUX
Tél.: 06 86 41 71 15***

***SARL au capital de 129 000 €
808 228 423 RCS BORDEAUX
Siret : 808 228 423 00030
N° TVA : FR4680822842300030***



Signature

SARL L. AUDIT

Nathalie LHUBERT
3 rue Matignon
33000 BORDEAUX

**Commissaire aux comptes inscrit sur la Liste Nationale des Commissaires aux comptes,
rattaché à la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de BORDEAUX**

A l'associé unique,

1 - Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **A&B NEGOCE** relatifs à l'exercice clos le **31 mars 2019**, tels qu'ils sont joints au présent rapport :

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 – Fondement de l'opinion

2.1 – Référentiel d'audit :

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

A&B NEGOCE - Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 mars 2019

lu

2.2 – Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} avril 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment, nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3 – Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note présentée page 8 de l'annexe aux comptes annuels relative aux faits caractéristiques de l'exercice et de l'exercice antérieur.

4 – Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société pour comptabiliser le chiffre d'affaires et déterminer la valeur d'inventaire des éléments significatifs figurant à l'actif du bilan de la société, à savoir les titres de participations, les créances clients, les stocks de bois, et les stocks de métaux et produits finis, nous nous sommes assurés de leur conformité aux dispositions légales et réglementaires qui leur sont applicables.

A&B NEGOCE - Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 mars 2019

2

lu

5 - Vérification spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Gérance et dans les documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation vous ont été communiquées dans le rapport de gestion de la Gérance.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

6 – Responsabilité de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Gérance.

A&B NEGOCE - Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 mars 2019

3

lu

500000

7 – Responsabilité des commissaires aux comptes relatives à l’audit des comptes annuels

Il nous appartient d’établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d’obtenir l’assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d’anomalies significatives.

L’assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d’assurance, sans toutefois garantir qu’un audit réalisé conformément aux normes d’exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d’erreurs, et sont considérées comme significatives lorsque l’on peut raisonnablement s’attendre à ce qu’elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l’article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d’un audit réalisé conformément aux normes d’exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d’erreurs, définit et met en œuvre des procédures d’audit face à ces risques, et recueille des éléments qu’il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d’une anomalie significative provenant d’une fraude est plus élevé que celui d’une anomalie significative résultant d’une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l’audit afin de définir des procédures d’audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d’exprimer une opinion sur l’efficacité du contrôle interne ;

A&B NEGOCE - Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 mars 2019

4



- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserves ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A BORDEAUX, le 12 SEPTEMBRE 2019
FAIT EN DEUX EXEMPLAIRES ORIGINAUX

**Le commissaire aux comptes,
SARL L. AUDIT**

SARL L. AUDIT
Commissariat aux comptes et Expertise comptable
ZA de la Morandière
3 rue Galilée
33185 LE HAILLAN
Mobile : 06 86 41 71 15
Représentée par
Nathalie LHUBERT

Lu

A&B NEGOCE - Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 mars 2019

5